



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents à 20 h 30..... : 31
Nombre de conseillers votants à 20 h 30..... :32



Rapporteur : Monsieur le Maire

❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Madame Karine BENOIST en tant que secrétaire de séance.

❖ Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux des vendredi 21 mai, lundi 28 juin et vendredi 9 juillet 2021

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les procès-verbaux des Conseils Municipaux des vendredi 21 mai, lundi 28 juin et vendredi 9 juillet 2021.

**INTERCOMMUNALITÉ - AFFAIRES GÉNÉRALES - FINANCES –
RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE –
SYSTÈMES D'INFORMATION**

Rapporteurs : Monsieur Patrice VALLÉE, Premier Adjoint délégué aux Affaires Générales
Monsieur Benjamin GIRARD, Troisième Adjoint délégué aux Finances
Monsieur Fabrice BOIGARD, Cinquième Adjoint délégué aux Ressources Humaines et à la Sécurité Publique
Madame Francine LEMARIÉ, Quatrième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité



❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 25 mai 2020, exécutoire le 26 mai 2020, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- décider la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (aliéna 5),
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (alinéa 8),

Dans le cadre de cette délégation, **trente-cinq décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

DECISIONS N° 1 à 18 DES 2 ET 5 JUILLET 2021

Exécutoires les 6 et 9 juillet 2021

DECISIONS N° 19 à 27 DU 26 AOÛT 2021

Exécutoires le 31 août 2021

DECISIONS N° 28 à 32 DU 3 SEPTEMBRE 2021

Exécutoires le 6 septembre 2021

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Service de l'état civil, des élections et des formalités administratives

Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières

LISTE DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES
(décisions du 2 et du 5 juillet 2021 exécutoires le 6 et le 9 juillet 2021)
(avril – mai – juin 2021)

| DECISIONS | Date | Type | Emplacement | Prix |
|------------------|-------------|---|--|-------------|
| 1 | 02.07.21 | Renouvellement de concession funéraire | Cimetière de Monrepos Carré 3 – Emplacement 28 | 200,00 € |
| 2 | 02.07.21 | Nouvelle concession funéraire | Cimetière de Monrepos Carré 7 – Emplacement 11 | 400,00 € |
| 3 | 02.07.21 | Renouvellement de concession funéraire | Cimetière de la République Carré 13 – Emplacement 61 | 200,00 € |
| 4 | 02.07.21 | Nouvelle concession funéraire | Cimetière de la République Carré 20 – Emplacement 51 | 400,00 € |
| 5 | 02.07.21 | Nouvelle concession funéraire | Cimetière de Monrepos Carré 26 – Emplacement n°10 | 400,00 € |
| 6 | 02.07.21 | Renouvellement de concession funéraire | Cimetière de la République Carré 40 – Emplacement 47 | 400,00 € |
| 7 | 02.07.21 | Nouvelle concession cinéraire dans le columbarium | Cimetière de Monrepos Tour 0 – niveau 1 – case n° 192 | 366,00 € |
| 8 | 02.07.21 | Nouvelle concession funéraire | Cimetière de Monrepos Carré 26 – Emplacement 11 | 550,00 € |
| 9 | 02.07.21 | Nouvelle concession cinéraire dans le columbarium | Cimetière de Monrepos Tour 0 – niveau 2 – case n° 193 | 450,00 € |



| | | | | |
|----|----------|---|--|----------|
| 10 | 02.07.21 | Nouvelle concession cinéraire dans le columbarium | Cimetière de Monrepos Tour 2 – niveau 1 – case n° 286 | 450,00 € |
| 11 | 02.07.21 | Nouvelle concession funéraire | Cimetière de Monrepos Carré 7 – Emplacement 12 | 550,00 € |
| 12 | 02.07.21 | Renouvellement de concession funéraire | Cimetière de Monrepos Carré 5 – Emplacement 54 | 275,00 € |
| 13 | 02.07.21 | Renouvellement de concession funéraire | Cimetière de la République Carré 14 – Emplacement 23 | 550,00 € |
| 14 | 02.07.21 | Nouvelle concession funéraire | Cimetière de Monrepos Carré 23 – Emplacement 8 | 550,00 € |
| 15 | 02.07.21 | Nouvelle concession funéraire | Cimetière de Monrepos Carré 26 – Emplacement 12 | 550,00 € |
| 16 | 02.07.21 | Nouvelle concession funéraire | Cimetière de la République Carré 34 – Emplacement 69 | 550,00 € |
| 17 | 02.07.21 | Nouvelle concession cinéraire dans le columbarium | Cimetière de Monrepos Cave urne n° 11 – case n° 250 | 450,00 € |
| 18 | 05.07.21 | Renouvellement de concession funéraire | Cimetière de la République Carré 36 – Emplacement 65 | 275,00 € |

LISTE DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES
(décisions du 26 août 2021 exécutoires le 31 août 2021)

| DECISIONS | Date | Type | Emplacement | Prix |
|------------------|-------------|--|---|-------------|
| 19 | 26.08.21 | Renouvellement de concession cinéraire dans le columbarium | Cimetière de Monrepos Tour 2 – Niveau 3 – Case n° 43 | 450,00 € |
| 20 | 26.08.21 | Renouvellement de concession funéraire | Cimetière de la République Carré 35 – Emplacement 56 | 550,00 € |
| 21 | 26.08.21 | Nouvelle concession funéraire | Cimetière de Monrepos Carré 28 – Emplacement 1 | 550,00 € |
| 22 | 26.08.21 | Nouvelle concession funéraire | Cimetière de Monrepos Carré 26 – Emplacement 14 | 275,00 € |
| 23 | 26.08.21 | Nouvelle concession funéraire | Cimetière de Monrepos Carré 26 – Emplacement 13 | 550,00 € |
| 24 | 26.08.21 | Nouvelle concession funéraire | Cimetière de Monrepos Carré 23 – Emplacement 9 | 275,00 € |
| 25 | 26.08.21 | Nouvelle concession funéraire | Cimetière de la République Carré 15 – Emplacement 8 | 550,00 € |
| 26 | 26.08.21 | Nouvelle concession funéraire | Cimetière de Monrepos Carré 5 – Emplacement 58 | 550,00 € |
| 27 | 26.08.21 | Renouvellement de concession funéraire | Cimetière de Monrepos Carré 1 – Emplacement 17 | 550,00 € |



LISTE DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES
(décisions du 3 septembre 2021 exécutoires le 6 septembre 2021)

| DECISIONS | Date | Type | Emplacement | Prix |
|-----------|----------|---|--|----------|
| 28 | 03.09.21 | Renouvellement de concession funéraire | Cimetière de Monrepos Carré 2 – Emplacement 32 | 275,00 € |
| 29 | 03.09.21 | Renouvellement de concession funéraire | Cimetière de la République Carré 13 – Emplacement 54 | 275,00 € |
| 30 | 03.09.21 | Nouvelle concession funéraire | Cimetière de Monrepos Carré 26 – Emplacement 15 | 275,00 € |
| 31 | 03.09.21 | Nouvelle concession funéraire | Cimetière de Monrepos Carré 28 – Emplacement 2 | 275,00 € |
| 32 | 03.09.21 | Nouvelle concession cinéraire dans le columbarium | Cimetière de Monrepos Tour 0 – niveau 2 – case n° 194 | 450,00 € |

DECISION N° 33 DU 6 JUILLET 2021
Exécutoire le 9 juillet 2021

VIE CULTURELLE
ORGANISATION DE SPECTACLES
FIXATION DES TARIFS 2021-2022

Propositions Tarifaires

| | TARIF A | TARIF B | TARIF C | TARIF D |
|------------------|---------|---------|---------|---------|
| Tarif Plein | 26 € | 20 € | 16 € | 14 € |
| Tarif réduit 1 | 22 € | 16 € | 14 € | 12 € |
| Tarif abonnement | 18 € | 14 € | 12 € | 10 € |
| Tarif réduit 2 | 10 € | 9 € | 7 € | 5 € |
| Tarif PCE | 8 € | 7 € | 5 € | 5 € |

- Tarif Réduit 1 : groupes d'au moins 10 personnes / adhérents des comités d'entreprise / titulaires de la carte famille nombreuse / abonnés à l'Espace Malraux, à la Pléiade et au Théâtre Olympia sur présentation d'un justificatif/ abonnés Escale pour les spectacles hors abonnement.
- Tarif Abonné : personne ayant choisi un minimum de 4 spectacles.
- Tarif réduit 2 : groupes scolaires / étudiants / - de 18 ans / services civiques / demandeurs d'emploi / bénéficiaires des minimas sociaux (allocation adulte handicapé – revenu solidarité active – allocation solidarité spécifique – allocation de solidarité aux personnes âgées).
- Tarif PCE : étudiants titulaires de la carte PCE.

Spectacles dans l'abonnement

Meuh ! Compagnie Hic sunt leones

Vendredi 1er octobre 2021

14h - 20h30 – L'Escale - **Tarif D**



Big Bang des Bonsbecs

Samedi 9 octobre 2021

20h30 – l'Escale - **Tarif C**

Le Dindon – Cie Viva

Dimanche 17 octobre 2021

16h - L'Escale - **Tarif A**

De l'autre côté – Cie La bête à plumes

Jeudi 18 novembre 2021

14h et 20h – L'Escale - **Tarif D**

Une Vie avec Clémentine Célarié

Jeudi 25 novembre 2021

20h30 – l'Escale - **Tarif A**

Lou Casa chante Barbara et Brel

Jeudi 9 décembre 2021

20h30 – l'Escale - **Tarif C**

Un cœur simple – Compagnie Les Larrons

Dimanche 12 décembre 2021

16h – l'Escale - **Tarif C**

L'Ecole des Femmes avec Francis Perrin

Vendredi 21 janvier 2022

20h30 – l'Escale - **Tarif A**

Vivaldi l'âge d'or

Vendredi 25 février 2022

20h30 – l'Escale - **Tarif B**

Chloé Lacan « J'aurais voulu savoir ce que ça fait d'être libre »

Vendredi 11 mars 2022

20h30 - L'Escale - **Tarif C**

Oh la la oui oui – Swing des années folles

Jeudi 7 avril 2022

20h30 – l'Escale - **Tarif C**

Marie des Poules

Jeudi 28 avril 2022

20h30 – l'Escale - **Tarif A**



Spectacles hors abonnement :

Oriolanz – concert à contempler

Samedi 25 septembre 2021

20h – Salle Rabelais - **Tarif D**

Conférence « Compositrices : un genre ? »

Mercredi 24 novembre 2021

20h – Salons Ronsard - **Tarif unique : 5 €**

Duo Chapoutot-Charbel

Dimanche 28 novembre 2021

16h- Salons Ronsard - **Tarif D**

Spectacles WET

Plein tarif WET : 8 €

Tarif réduit WET(-30 ans, étudiants, -18 ans, services civiques, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux) : 5 €

Spectacles jeune Public

6 € pour les adultes

4 € pour les enfants jusqu'à 12 ans

3 € pour les scolaires

DECISION N° 34 DU 6 JUILLET 2021

Exécutoire le 9 juillet 2021

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Tarifs publics

Relations publiques – salles municipales

Annexe 6

Cette annexe annule et remplace l'annexe 6 de la décision fixant les tarifs publics pour l'année 2021.

DECISION N° 35 DU 19 JUILLET 2021

Exécutoire le 23 juillet 2021

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMENAGEMENT URBAIN

Convention précaire et révocable sur les voies de circulation du nouveau groupe scolaire – 29 avenue de la République

Désignation d'un occupant : Monsieur Florian PAUL et Madame Mélyan MOURILLE

Fixation de la redevance : gratuité

Location de la voie d'accès au groupe scolaire Montjoie, cadastré section AV n°63, 31, 451 et 565 avec effet au 26 juillet 2021 pour une durée de 2 jours, soit jusqu'au 27 juillet 2021.



❖ **Affaires Générales – Ouverture d'un centre de vaccination à l'Escale du 6 avril au 3 septembre 2021 – Convention de refacturation avec l'Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour un montant des dépenses objet de la demande de refacturation auprès de l'Etat de :

| | |
|---|---------------------------|
| Montant des dépenses engagées au titre du nettoyage des locaux : | 19 738,13 € |
| Montant des dépenses engagées au titre de la restauration des personnels sur site : | 19 159,17 € |
| Soit un montant total de : | <u>38 897,30 €</u> |

(Estimatif à confirmer après réception de toutes les factures).

❖ **Finances – Impôts locaux 2022 – Dispositions à adopter avant le 1^{er} octobre 2021 en application de l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts – Taxe foncière sur les propriétés bâties – Taxe foncière sur les propriétés non bâties**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Limite l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à : **40%** de la base imposable mais uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L. 301-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code,
- 2) Rappelle que l'exonération totale est appliquée pour les constructions nouvelles à usage d'habitation financées au moyen de prêts aidés de l'Etat,
- 3) Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

❖ **Finances – Commande Publique – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 22 juin et le 9 septembre 2021**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.



- ❖ **Commande Publique – Fourniture de papier pour les années 2022 à 2025 – Constitution d'un groupement de commandes avec TMVL et diverses communes – Approbation de la convention de groupement de commandes – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature de ladite convention constitutive – Désignation du coordonnateur du groupement de commandes**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'adhérer au groupement de commandes entre les communes de Saint-Avertin, Villandry, Druye, Saint-Genouph, Saint-Cyr-sur-Loire, Parçay-Meslay, Ballan-Miré, La Membrolle-sur-Choisille, Luynes, La Riche, Fondettes, Rochecorbon, Joué-lès-Tours, Notre-Dame-d'Oé, Tours, les CCAS de Joué-lès-Tours et de Tours, le Syndicat des Mobilités de Touraine et Tours Métropole Val de Loire concernant la fourniture de papier,
- 2) Adopte la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes,
- 3) Désigne Monsieur Christian LEBOSSÉ en qualité de délégué titulaire pour représenter la commune de Saint-Cyr-sur-Loire à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes et Madame Céline EVEN-THIÉBLEMONT en qualité de délégué suppléant,
- 4) Accepte que la commune de Tours soit le coordonnateur de ce groupement de commandes,
- 5) Autorise au nom de la commune, le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à ladite convention.

- ❖ **Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 21 septembre 2021**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et contractuel et non permanent avec effet au 21 septembre 2021.

- ❖ **Sécurité Publique – Etat statistique de la délinquance pour les mois d'avril à juillet 2021**

Monsieur BOIGARD souligne qu'au terme des 7 mois de cette année les chiffres montrent une maîtrise de la sécurité à Saint-Cyr avec une baisse des faits relevés par la police nationale ainsi que par la police municipale.

- ❖ **Intercommunalité – Tours Métropole Val de Loire**

A – Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 16 septembre 2021 – Approbation des montants pour l'année 2021

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Approuve le rapport 2021 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts et son annexe financière,
- 2) Approuve le montant des transferts de charges pour la commune sur la base de l'annexe financière jointe au rapport 2021 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts.

B – Compte rendu de la réunion du conseil métropolitain du 6 septembre 2021

Madame LEMARIÉ énumère les points qui figuraient à l'ordre du jour de ce conseil métropolitain qui a duré 6 heures :

- Election de trois Vice-Présidents : ont été élus Monsieur Régis SALIC, Maire de Saint-Etienne de Chigny, Monsieur Gérard DAVIET, Maire de Chanceaux-sur-Choisille et Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire de Rochecorbon.
- Le bureau a été complété avec notamment deux élus de Saint-Cyr-sur-Loire, Monsieur Michel GILLOT et Madame Francine LEMARIÉ.
- Création d'un fonds de soutien aux projets des communes de la Métropole qui permet à la Ville de Saint-Cyr d'obtenir une enveloppe de 1 153 000,00 € pour la durée du mandat.

❖ Compte rendu de la réunion de la commission Intercommunalité, Affaires Générales, Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique et Systèmes d'Information du jeudi 9 septembre 2021

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

❖ Recours au service de remplacement et renfort du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Indre-et-Loire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de recourir au service de remplacement proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le centre de gestion d'Indre-et-Loire, la convention de mise à disposition d'un agent au sein du service « urbanisme » pour une mission du 15 septembre 2021 au 30 novembre 2021, tout en sachant que cette convention pourra être prolongée dans les mêmes conditions par avenants dans l'attente du recrutement d'un agent,
- 3) Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les avenants à cette convention permettant sa prolongation dans les mêmes conditions dans l'attente du recrutement d'un agent par la ville de Saint-Cyr-sur-Loire,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son représentant d'une manière plus générale à recourir aux services du centre de gestion en cas de besoin et de l'autoriser à signer toute convention dans ce cadre qui lui permette d'assurer la continuité de ses services.



**ANIMATION – VIE SOCIALE, ASSOCIATIVE ET SPORTIVE - CULTURE –
RELATIONS INTERNATIONALES - COMMUNICATION**

**Rapporteurs : Monsieur Bruno LAVILLATTE, Conseiller Municipal Délégué à l'Action Culturelle
Madame Valérie JABOT, Conseillère Municipale Déléguée à l'Action Sociale
Monsieur Jean-Jacques MARTINEAU, Conseiller Municipal Délégué aux Sports**

❖ **Ecole municipale de musique Gabriel Fauré – Mise à disposition de salles à l'association « Après un rêve » -
Convention**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

❖ **Vie Sportive – Convention avec le Réveil Sportif de Saint-Cyr-sur-Loire, la section Tennis du Réveil Sportif et
la Ville pour la prise en charge des travaux d'éclairage des courts n° 7 et 8 au complexe tennistique de la
Béchellerie**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention proposée,
- 2) Autorise Monsieur le Maire, à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

❖ **Vie Associative – Mise à disposition de salles municipales – Convention-type**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.

❖ **Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 13
septembre 2021**



Madame JABOT explique que lors de ce CCAS, les membres ont examiné des demandes de secours, fait le point sur les ateliers d'été qui ont très bien fonctionné et évoqué le départ pour 3 semaines de vacances d'un enfant d'une famille en difficulté grâce au Lions Club qui a financé le séjour.

Elle signale ensuite la reprise des conférences de l'UTL le 21 octobre avec pour thème « L'histoire des vaccins » et celle de Ciné Off le 28 septembre avec « OSS 117 ».

Elle informe par ailleurs de la reprise, par le Centre de Vie Sociale, de la compétence « logement social » à compter du 1^{er} octobre et de l'arrêt des permanences de la CPAM ainsi que l'enlèvement de leur boîte aux lettres.

Elle signale de plus un projet de cession de la MAFPA par le groupe Korian à un autre groupe.

Enfin, elle informe de l'organisation d'une chorale en direction des personnes âgées le 19 décembre ainsi qu'une fête dans le cadre de l'Escale Cabaret Club fin janvier 2022.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale, Associative et Sportive – Culture – Relations Internationales - Communication du mardi 7 septembre 2021**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

JEUNESSE – ENSEIGNEMENT – LOISIRS – PETITE ENFANCE

Rapporteur : Madame BAILLERAU, Sixième Adjointe déléguée à l'Enseignement et à la Vie Educative

❖ **Enseignement – Ecoles publiques élémentaires et maternelles – Répartition intercommunale des charges de fonctionnement – Approbation des montants proposés par la Ville de Tours au titre de l'année scolaire 2021-2022**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Fixe à 551,00 € la somme due par élève d'école élémentaire, 921,00 € la somme due par élève d'école maternelle pour l'année scolaire 2021-2022,
- 2) Précise que les montants seront exigibles à la rentrée scolaire 2021 et pour tout enfant scolarisé avant le début du mois de janvier de l'année considérée,
- 3) Dit que ces chiffres sont valables pour les enfants de Saint-Cyr-sur-Loire scolarisés dans les écoles publiques du premier degré des communes extérieures et pour les enfants des communes extérieures scolarisés à Saint-Cyr-sur-Loire à titre de réciprocité.

❖ **Enseignement – Accueil d'un enfant au sein de la classe ULIS de l'école Engrand – Convention avec la commune de Larçay pour la mise à disposition de mobilier scolaire**



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer la convention de mise à disposition d'un mobilier spécifique pour un enfant domicilié à Larçay scolarisé dans la classe ULIS de l'école Roland Engerand.

❖ **Enseignement – Mise en place d'études surveillées dans les écoles Anatole France, Périgourd et Engerand – Convention avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public d'Indre-et-Loire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention pour l'année scolaire 2021-2022,
- 2) Décide d'attribuer une subvention à l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public 37 pour contribuer à l'organisation de cette activité et dont les modalités sont définies dans la convention.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Jeunesse - Enseignement – Loisirs – Petite Enfance du mercredi 8 septembre 2021**

Madame BAILLEREAU signale que la rentrée scolaire s'est bien passée et qu'il y a environ 2 000 enfants scolarisés sur Saint-Cyr en tenant compte des collèges et de l'école Saint-Joseph. Elle souligne une forte augmentation des inscriptions dans les collèges avec 401 élèves à la Béchellerie et 337 élèves à Bergson. Elle signale également l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école Engerand et le respect des consignes gouvernementales avec une jauge de 24 élèves dans les grandes sections, CP et CE1. Elle souligne enfin que la moyenne des effectifs sur les écoles maternelles et élémentaires de Saint-Cyr est de 24,66 élèves par classe.

**URBANISME – PROJETS URBAINS - AMÉNAGEMENT URBAIN –
COMMERCE - ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES**

Rapporteurs : Monsieur GILLOT, Septième Adjoint délégué à l'Urbanisme, à l'Aménagement Urbain, Commerce
Monsieur VRAIN, Neuvième Adjoint délégué à l'Environnement, à l'Embellissement de la Ville et
aux Moyens Techniques

❖ **ZAC Ménardière–Lande–Pinauderie – Quartier Central Parc**

A – Travaux d'aménagement – Tranche 2 – Appel d'offres ouvert – Marchés 2017-25 – Modification en cours d'exécution au CCAP – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de cette modification en cours d'exécution

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise la passation de cette modification en cours d'exécution de l'article 3.3.3 du CCAP,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette modification en cours d'exécution ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

B – Travaux de construction de la maison de quartier Denise Duplex – MAPA II – Travaux – Modification en cours d'exécution aux différents lots – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de ces modifications en cours d'exécution

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Examine les modifications en cours d'exécution et autorise la conclusion de ces dernières,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer ces modifications en cours d'exécution avec les entreprises attributaires des marchés, à savoir :

| Lot(s) et désignation entreprises | Modification en cours d'exécution | Montant en € HT de la modification en cours d'exécution | Montant initial du marché en € HT | Montant du marché après modifications en cours d'exécution n°1 et/ou n°2 selon les lots + % d'augmentation |
|-----------------------------------|--|---|-----------------------------------|--|
| 03 -LEFEVRE | Suppression de la bande Solin prévue initialement et ajout de surface de pierre de taille dans le hall principal | +497,03 € HT (avenant n°1) | 217 892,00 € | 218 389,03 € soit +0,2281% après avenant n°1 |
| 05 - SENNEGON | Travaux de couverture en zinc naturel | + 3 582,00 € (avenant n°1) | 126 228,16 € | 129 810,16 € soit +2,8377% après avenant n°1 |
| 06 – SMAC | Modifications dues au changement de finition de sols des terrasses accessibles en R+1 et à l'ajout de prestations en terrasses accessibles en Rdc avec mise en oeuvre de céramiques sur plots de la même référence qu'en intérieur | + 5 839,89 € (avenant n°2) | 102 701,34 € | 99 875,02 € après avenant n°1 105 714.91 € après avenant n°2 soit +2,9343% |
| 07 – VERRE SOLUTION | Ajout de stores californiens intérieurs dans les 2 salles associatives et ajout de 11 stores à rouleaux intérieurs dans la zone crèche | + 5 361,00 € (avenant n°1) | 191 714,00 € | 197 075,00 € Soit +2,7963 % après avenant n°1 |



| | | | | |
|--|---|---|--------------|---|
| 08 – SN MOUNIER | Remplacement des supports cycles prévus par des supports avec recharges électriques fournies par le lot électricité | - 250,00 € (avenant n°2 en moins-value) | 62 683,66 € | 58 168,36 € soit -7,20% après avenant n°1 57 918,36 € soit -7,6021 % après avenant n°2 |
| 09 - VILLEVAUDET | Modification des plinthes : plinthes médium à peindre remplacées par plinthes à hêtre massif à lasurer afin d'harmoniser les finitions avec les huisseries bois | + 6 601,10 € (avenant n°1) | 96 921,80 € | 103 522,90 € HT Soit + 6,8107% après avenant n°1 |
| 10 - ISOCAY | Modification de plans de plafonds en adaptation avec le changement de type de sols souples vers un sol dur Création de contre-cloisons pour la modification de l'implantation électrique | + 21 142,60 € (avenant n°1) | 104 979,50 € | 126 122,10 € Soit + 20,1397% après avenant n°1 |
| 11 - APM | Modification de plans de plafonds | - 22 821,69 € (moins-value) Avenant n°1 | 63 854,26 € | 41 032,57 € Soit -35,7402 % après avenant n°1 |
| 12 - CHUDEAU | Changement de sols : sols souples vers des sols carrelés | - 11 073,73 € (moins-value) Avenant n°1 | 29 037,29 € | 17 963,56 € Soit -38,1362% après avenant 1 |
| 13 - MALEINGE | Changement de prestations de sols : sols souples vers sols carrelés. Valorisation du traitement du sol des locaux rangements au RDC et R+1 ajoutés derrière l'ascenseur et retrait des plinthes carrelées sur certaines zones | + 29 302,84 € (avenant n°2) | 105 500,00 € | 98 031,70 € après avenant n°1 127 334,54 € € soit + 20,6962% après avenant n°2 |
| 15 – TUNZINI Centre val de Loire | Modification de matériels pour la réalisation du puits canadien : pvc remplacé par de la fonte. Cette modification a un impact sur le terrassement de la seconde phase entraînant une diminution de 220 m ² de terrassement à 2,80m soit 616m ³ de terre à terrasser et à évacuer. Intégration d'une pompe à eau à la crèche, le dévoiement du raccord ZAG, l'ajout d'un robinet sur la | +8 374,02 € (avenant n°1) | 398 500,00 € | 406 874,02 € Soit +2,1013 après avenant n°1 |



| | | | | |
|------------------------------|---|--------------------------------|--------------|--|
| | terrasse R+1 et la mise en peinture des cheminées. Modification de la robinetterie à déclenchement infrarouge. Changement de modèles d'appareils sanitaires. | | | |
| 16 - CEGELEC | Modification de support et de type de panneaux photovoltaïques. Intégration des fourreaux nécessaires à l'éclairage de mise en valeur du bâtiment. Modification du modèle de sèches mains. Ajustement des prestations d'éclairage et de contrôle d'accès. Remplacement des claviers anti intrusion par les lecteurs Winkhaus. Supports vélos électriques hors sols. | +13 115,04 € (Avenant n°2) | 330 000,00 € | 335 504,00 € Après avenant n°1 348 619,04 € soit + 5,6421 % après avenant n°2 |
| 18 – ARTISANS PAYSAGISTES | Modification des prestations en terrasse R+1.modification globale des variétés et de leurs quantités dans les espaces plantés au R+1 | + 24 409,80 € (avenant n°2) | 97 389,72 € | 88 590,15 € Après avenant n°1 112 299,95 € soit 16,0286 % après avenant n°2 |

C – Tranche 2 : Cession du lot G3-4 cadastré section AO n° 6p et 7p sis 25 rue François Arago au profit de M. et Mme BONNARDE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de céder le lot n° G3-4, d'une surface de 922 m², à prendre sur les parcelles cadastrées section AO numéros 6p et 7p (sous réserve du document d'arpentage), sis 25 rue François Arago, dans le Clos Ginkgo Biloba de la tranche n°2 de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie - Central Parc, au profit de Monsieur et Madame BONNARDE,
- 2) Dit que cette cession aura lieu pour un prix de 190,00 € HT le mètre carré conformément à la grille des prix, soit un montant global de 175 180,00 € HT,
- 3) Motive cette décision par le fait que la Commune n'envisage de réaliser aucun aménagement public sur le lot dont il s'agit et souhaite favoriser le développement de l'habitat dans ce secteur,
- 4) Désigne la SCP BERTRAND-GRANDON, Notaires pour procéder à la rédaction du compromis de vente puis de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire des acquéreurs,
- 5) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tout avant contrat, tout acte authentique de vente et plus généralement tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,



- 6) Précise que la recette correspondant à cette cession sera versée au budget annexe de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie,
- 7) Précise qu'en cas d'annulation de la vente avec le ou les acquéreurs susvisés, la commune se réserve le droit de proposer ce lot à un autre acquéreur potentiel.

D – Tranche 2 : Cession du lot F3-3 cadastré section AO n° 557 sis 5 allée Joël Robuchon au profit de M. et Mme TANESIE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de céder le lot n° F3-3, cadastré section AO numéro 557, sis 5 Allée Joël Robuchon, dans le Clos du Meta Sequoia, d'une surface de 1000 m², dans la tranche n°2 de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie - Central Parc, au profit de Monsieur et Madame TANESIE,
- 2) Dit que cette cession aura lieu pour un prix de 190,00 € HT le mètre carré conformément à la grille des prix, soit un montant global de 190 000,00 € HT,
- 3) Motive cette décision par le fait que la Commune n'envisage de réaliser aucun aménagement public sur le lot dont il s'agit et souhaite favoriser le développement de l'habitat dans ce secteur,
- 4) Désigne la SCP BERTRAND-GRANDON, Notaires pour procéder à la rédaction du compromis de vente puis de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire des acquéreurs,
- 5) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tout avant contrat, tout acte authentique de vente et plus généralement tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 6) Précise que la recette correspondant à cette cession sera versée au budget annexe de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie,
- 7) Précise qu'en cas d'annulation de la vente avec le ou les acquéreurs susvisés, la commune se réserve le droit de proposer ce lot à un autre acquéreur potentiel.

❖ ZAC de la Roujolle – Marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement de maîtrise d'œuvre SUEZ SAFEGE/AUREA mandataire SUEZ SAFEGE – Appel d'offres ouvert – Modification en cours d'exécution n° 1 – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de cette modification en cours d'exécution

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise la passation et la signature de cette modification en cours d'exécution d'un montant de 3 250,00 € HT avec le groupement de maîtrise d'œuvre SUEZ-AUREA-EGIS-THEMA ENVIRONNEMENT-GINGER CEBTP-PC CONSULT ainsi que toute pièce relative à cette affaire.



❖ **Cession foncière – 16-20 rue Pierre de Coubertin – Cession de la parcelle cadastrée section BO n° 692 (issue de la parcelle BO n° 662) au profit de Monsieur GODEFROY ou toute autre société s'y substituant**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de céder la parcelle cadastrée section BO n°692 (issue de la parcelle cadastrée section BO n° 662) pour une superficie de 2.531 m², sise 16-20 rue Pierre de Coubertin, au profit de Monsieur GODEFROY ou toute personne pouvant s'y substituer,
- 2) Dit que cette cession aura lieu pour un prix de 379 650,00 € HT, soit 150,00 € HT le mètre carré,
- 3) Désigne la SCP BERTRAND-GRANDON, Notaires à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de la promesse de vente puis de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire des acquéreurs,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tout avant contrat, tout acte authentique de vente et plus généralement tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Précise qu'en cas d'annulation de la vente avec le ou les acquéreurs susvisés, la commune se réserve le droit de proposer ce bien à un autre acquéreur potentiel.

❖ **Acquisition foncière – 87 rue de la Croix Périgourd – Acquisition de la parcelle bâtie cadastrée section BI n° 82 appartenant aux consorts METROT**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir auprès des consorts METROT la parcelle bâtie cadastrée section BI n° 82 (632 m²), située 87 rue de la Croix de Périgourd,
- 2) Précise que cette acquisition se fait moyennant la somme de 90 000,00 € net vendeur,
- 3) Désigne la SCP BERTRAND-GRANDON, Notaires à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 4) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

❖ **Complexe sportif Guy Drut – Rue de Preney – Régularisation d'une convention portant autorisation pour l'installation et l'exploitation d'une antenne-relais dans le cadre du projet GAZPAR**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Donne son accord pour la conclusion avec GrDF d'une convention portant autorisation pour l'installation et l'exploitation d'une antenne-relais dans le cadre du projet GAZPAR, sur un des mats du complexe sportif Guy Drut, cadastré section BO numéro 607,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention correspondante et toutes pièces relatives à cette affaire.

❖ **Chemin rural n° 37 de Champ Grimont à la Vindrinière – Régularisation d'une convention relative à la pose et à l'exploitation de lignes de communications électroniques ORANGE à très haut débit en fibre optique et/ou de coffret de distribution optique ainsi que l'implantation d'un appui sur domaine privé**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Donne son accord pour la conclusion avec ORANGE d'une convention relative à la pose et à l'exploitation de lignes de communications électroniques ORANGE à très haut débit en fibre optique et/ou de coffret de distribution optique ainsi que l'implantation d'un appui sur le chemin rural n° 37 de Champ Grimont à la Vindrinière,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à l'Urbanisme à signer tous les actes et pièces utiles qui en découlent.

❖ **Travaux de désamiantage – Déplombage et démolition de bâtiments 2020-2021 de la ville de Saint-Cyr-sur-Loire – MAPA II – Travaux – Modification en cours d'exécution n° 3 aux différents lots – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de ces modifications en cours d'exécution**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise la passation de ces modifications en cours d'exécution conformément aux montants énoncés ci-dessous et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer ces modifications en cours d'exécution, à savoir :

Lot 1 démolition :

Dégazage d'une cuve fuel découverte pendant la démolition, démolition allées piétonnes et clôtures en préparation des fouilles archéologiques, plus-value pour des fondations grandes profondeurs découvertes pendant les démolitions. Le montant des travaux supplémentaires s'élève à la somme de 6 445,00 € HT. Le montant du marché – tranche ferme et optionnelle - qui était de 210 436,00 € HT se trouve porté, en prenant en compte l'avenant n°1, 2 et le dernier avenant, à la somme de 222 280,00 € HT représentant une augmentation de 5,63 %.

Lot 2 désamiantage-déplombage :

Retrait et traitement de matériaux amiantés non identifiés lors du diagnostic amiante, retrait des matériaux amiantés et gestion des déchets et transport pour un montant de 18 930,85 € HT.

Le montant du marché – tranche ferme et optionnelle - qui était de 150 515,75 € HT se trouve porté, en prenant en compte l'avenant n°1, n°2 et l'avenant n°3 à la somme de 181 686,60 € HT représentant une augmentation de 20,71%.



❖ **Commerce – Transfert de bail commercial pour la boucherie 73 avenue de la République – Intervention de la commune à l’acte de cession du fonds de commerce**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- 1) Agrée la cession au bail au profit de M. Dominique BARRAULT et Mme Michelle DAVID épouse BARRAULT en leur qualité de repreneurs,
- 2) Donne son accord de principe pour intervenir à l’acte de régularisation de la cession du fonds de commerce exploité dans les locaux loués 73 avenue de la République à Saint-Cyr-sur-Loire (AW n° 205),
- 3) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué au Commerce à signer tous documents liés à cette affaire,

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme – Projets Urbains - Aménagement Urbain - Commerce – Environnement - Moyens Techniques du lundi 13 septembre 2021**

Il n’y a rien de particulier à ajouter.

❖ **Chantier école de travaux de taille sur divers arbres de la Ville – Convention avec le CFPPA de Tours Fondettes Agrocampus dans le cadre d’un chantier-école**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou l’adjoint délégué à signer la convention avec le CFPPA de Tours Fondettes Agrocampus pour l’année scolaire 2021-2022.

Le Maire,

Philippe BRIAND.